

AVIS PUBLIC

ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ARS-1817

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

- PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS R 2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 5030, SECTEUR AU NORD DE LA ROUTE BRASSARD, SHIPSHAW (ARS 1817))

Le conseil de l'arrondissement de Jonquière, suite à l'adoption à la séance du conseil tenue le 11 août 2026 du projet de règlement mentionné ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le 15 septembre 2026, à compter de 12h, dans la salle Pierrette-Gaudreault, située au 4160, rue du Vieux-Pont, Jonquière, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

L'objet du projet de règlement ARS-1817 vise à ajouter une disposition particulière visant l'utilisation d'un lot comme aire de camping temporaire pour un usage ou une activité provisoire à la zone 5030 au secteur au nord de la route Brassard, Shipshaw;

Le projet de règlement vise le périmètre illustré sur le plan joint à l'avis.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le texte complet du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service des affaires juridique et du greffe, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, ou au bureau de l'arrondissement de Jonquière, au 2354 rue St-Dominique, Jonquière, aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h. Pour toute information technique ou pour obtenir copie de plans détaillés de la zone ou des zones contiguës, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 13 août 2026.

L'assistant-greffier de la Ville,

BASTIEN GAUDET

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-_____
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY
(zone 5030, secteur au nord de la route Brassard,
Shipshaw (ARS-1817))

Règlement numéro VS-RU-2026-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du
conseil d’arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le
_____ 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu’il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro
VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à ajouter une disposition particulière
visant l’utilisation d’un lot comme aire de camping temporaire pour un usage ou une
activité provisoire à la zone 5030 au secteur au nord de la route Brassard, Shipshaw;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné,
savoir à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de Jonquière du 11 août 2026.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3
de la Ville de Saguenay de manière à :

- 1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée F-04-5030, la disposition
particulière suivante :

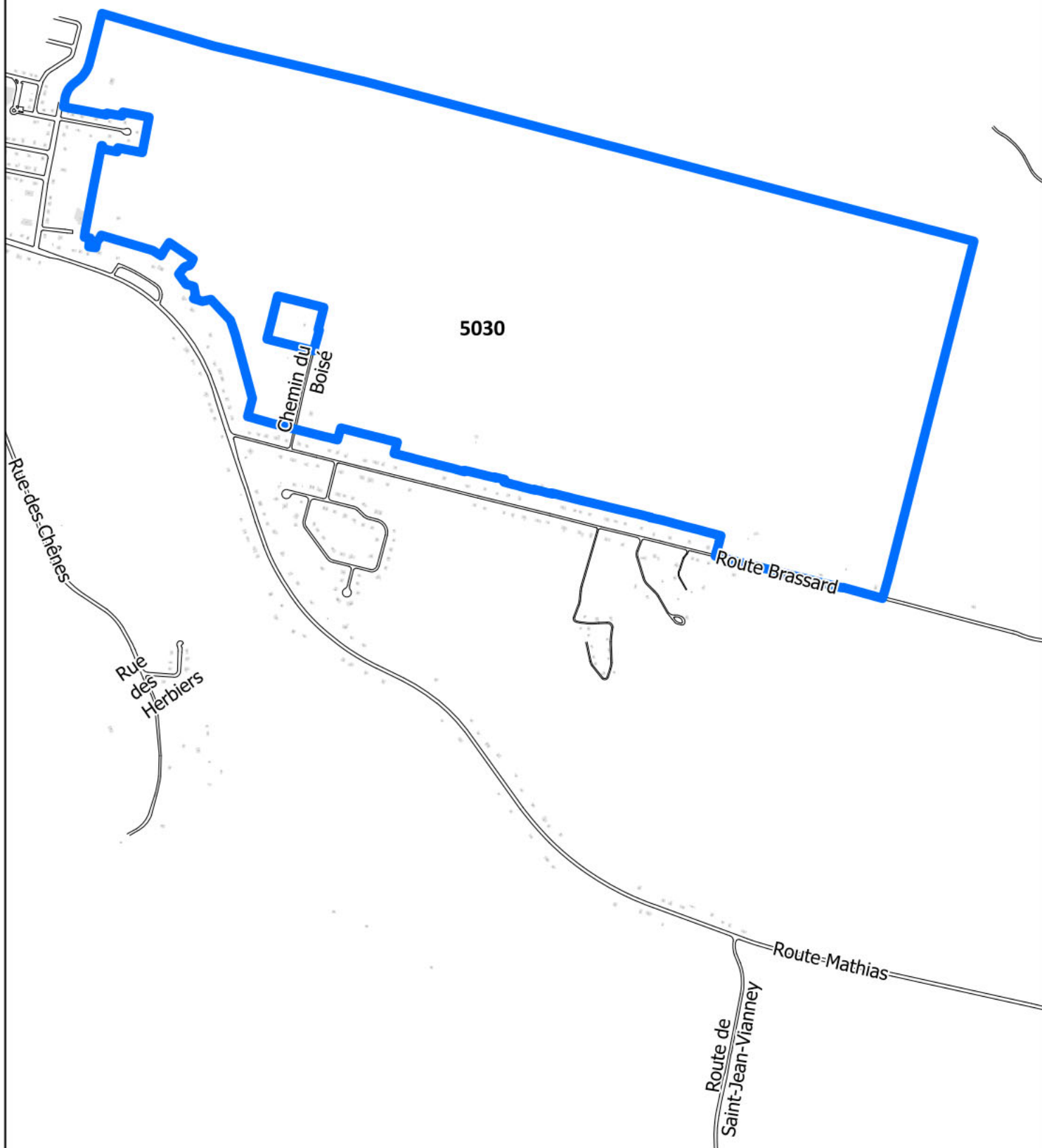
1027 Il est permis d'utiliser une partie du lot 5 419 385 du cadastre du Québec
comme aire de camping temporaire pour un usage ou une activité provisoire
autorisé.

ARTICLE 2. - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites
auront été dûment remplies selon la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le
président du conseil d’arrondissement.

Président

Assistant-greffier



Arrondissement de Jonquière
ARS-1817

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Juillet 2026

